

**ARRETE DU MAIRE**

N° 2018-284/ST

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement**

**Parking des Allées G. Pompidou – En raison de travaux de réfection de voirie réalisés par l'entreprise MARQUET**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, en raison de travaux de réfection de voirie réalisés par l'Entreprise MARQUET, il convient de réglementer le stationnement sur les Allées G. Pompidou, sur le carré central côté hôpital ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit sur les Allées G. Pompidou, sur le carré central côté hôpital, conformément au plan annexé :

**Du Dimanche 21 Octobre 2018 à 18 heures 00  
Au Mardi 23 Octobre 2018 à 19 heures 00**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux, elle sera maintenue, gérée et enlevée par l'Entreprise MARQUET afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3** : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 19 Octobre 2018

Fait à Saint-Flour, le 18 Octobre 2018

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,

  
Sylvie CHADEL



Réglementation temporaire du stationnement

Parking des Allées G. Pompidou – réfection de la chaussée effectuée par l'entreprise MARQUET

 Zone de stationnement interdit

